

Communiqué

Convention d'animation et de prestations entre Sodexo et Bellon SA

Issy-les-Moulineaux, 27 octobre 2021

Publication relative aux conventions réglementées en application des articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce

Bellon SA, société animatrice du Groupe Sodexo, fournit à ce dernier des services d'assistance et de conseils dans différents domaines : la planification stratégique, la finance et les ressources humaines. À ce titre, dès 1991, Sodexo et Bellon SA ont conclu un contrat de prestations de services.

La convention d'animation et de prestations de services avait été renouvelée en dernier lieu pour une durée de cinq ans à compter du 17 novembre 2016 arrivant à échéance le 17 novembre 2021. Sodexo et Bellon SA ont conclu une nouvelle convention, dans des conditions analogues à la convention initiale.

Cette nouvelle convention, qui relève des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, a été autorisée par le Conseil d'Administration de Sodexo le 23 juin 2021, à l'unanimité et sur recommandation du Comité d'Audit. Cette convention a été signée le 26 octobre 2021, prendra effet le 17 novembre 2021 pour une nouvelle durée de cinq ans et son approbation est soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 décembre 2021.

■ Nature et objet

Dans le cadre de cette convention, Bellon SA met à disposition de Sodexo trois de ses managers qui occupent au sein de Sodexo respectivement les fonctions de Directeur Financier Groupe, Directeur des Ressources Humaines Groupe et Directeur de la Stratégie de Croissance Groupe qui occupent des fonctions clé dans la mise en œuvre de la stratégie de Sodexo, profitant ainsi à Sodexo.

■ Modalités et conditions financières

Bellon SA continuera à facturer à Sodexo les rémunérations de ces trois managers, pour toute la durée de leur mise à disposition, sans aucune marge et donc sans aucun coût supplémentaire pour Sodexo. Cette facturation comprend les rémunérations, y compris les accessoires, ainsi que l'ensemble des charges sociales et taxes y afférentes. Le processus de détermination de la rémunération des managers concernés, est parfaitement en ligne avec celui des autres membres du Comité Exécutif.

La facturation totale due au titre de cette convention, ainsi que son évolution, sont examinées annuellement par le Comité d'Audit de Sodexo (composé à 75 % d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant).

En outre, et conformément à la loi, la convention sera examinée chaque année par le Conseil d'Administration de Sodexo.

■ Personnes intéressées

Sophie Bellon, Nathalie Bellon-Szabo et François-Xavier Bellon sont administrateurs de Sodexo et membres du Directoire de Bellon SA qui détient 42,8 % du capital et 57,2 % des droits de vote de Sodexo.

■ Motifs justifiant l'intérêt de la convention pour Sodexo

Le Conseil d'Administration a estimé que cette convention est conforme aux intérêts de l'ensemble des actionnaires étant donné :

- l'avantage stratégique pour Sodexo d'un modèle d'entreprise fondé sur des valeurs propres aux sociétés à actionnariat familial ;
- la qualité des profils des managers concernés, ayant une connaissance approfondie du Groupe, et une expérience significative au sein de fonctions similaires ;
- l'ensemble des mécanismes de gouvernance garantissant un bon équilibre des pouvoirs et évitant tout contrôle abusif ;
- l'absence de surcoût afin d'assurer que cette convention est neutre d'un point de vue financier pour la Société.

En effet, cette convention permet de garantir le partage, à tous les niveaux du Groupe, des valeurs, culture et ambitions initialement définies par Pierre Bellon, le fondateur du Groupe. Dès sa création il y a plus de cinquante ans, Pierre Bellon a souhaité que Sodexo soit la communauté de ses clients, de ses consommateurs, de son personnel et de ses actionnaires. Cette conception de l'entreprise, précurseur de la montée en puissance actuelle des préoccupations sociales et environnementales, est l'un des principes fondamentaux du développement de Sodexo et garantit un modèle d'entreprise créateur de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Par l'intermédiaire de ces trois managers clés, Sodexo s'assure ainsi que son business model reste le fondement de toute décision.

Cela est totalement en ligne avec les intérêts de l'ensemble des actionnaires et parties prenantes de Sodexo :

- La présence d'un actionnaire familial de très long-terme est incarnée par un engagement de M. et Mme Pierre Bellon et de leurs enfants de ne pas céder les titres à des tiers pendant 50 ans.
- L'unique actif de Bellon SA est sa participation dans Sodexo et Bellon SA n'a pas vocation à céder sa participation à des tiers.
- La présence de Bellon SA au capital du Groupe est le gage de son indépendance, lui permettant de maintenir ses valeurs, de porter sa double mission, d'avoir une stratégie à long-terme et de garantir sa pérennité.
- Les femmes et les hommes de Sodexo sont très attachés à cette indépendance comme en témoigne le taux d'engagement à 78%, même durant la pandémie.

Cette indépendance a largement contribué à la croissance du Groupe, et est cruciale dans le contexte actuel de crise sans précédent. Cela permet en effet à Sodexo de saisir des opportunités de développement, d'accélérer sa transformation et de se concentrer sur son objectif de retour à une croissance rentable et durable sans céder à des pressions court-termes.

Enfin, afin de veiller à ce que cette convention ne contribue pas à un déséquilibre des pouvoirs au profit de Bellon SA, le Conseil d'Administration s'attache à ce que les droits de l'ensemble des actionnaires soient efficacement protégés, par l'intermédiaire de différents mécanismes de gouvernance :

- un taux d'indépendance au sein du Conseil d'Administration élevé (70%, bien au-delà de la recommandation du Code AFEP-MEDEF pour une société contrôlée) et en constante augmentation ces dernières années ;
- des comités majoritairement indépendants, présidés chacun par un administrateur indépendant ;
- un règlement intérieur et d'une politique de gestion des conflits d'intérêts.

À propos de Sodexo

Créé en 1966 à Marseille par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial des services pour améliorer la Qualité de Vie, facteur essentiel de performance des individus et des organisations. Présent dans 56 pays, Sodexo sert chaque jour 100 millions de consommateurs avec une offre unique de Services sur Site, de Services Avantages & Récompenses et de Services aux Particuliers et à Domicile. Sodexo propose à ses clients une offre intégrée de services, fruit de plus de 50 ans d'expérience : de la restauration à l'accueil, la propreté, l'entretien et la maintenance technique des matériels et des installations, des services et des programmes stimulant l'engagement des collaborateurs aux solutions simplifiant et optimisant la gestion des déplacements et des frais professionnels, jusqu'aux services d'aide à domicile, de crèches et de conciergerie. La réussite et la performance de Sodexo reposent sur son indépendance, son modèle économique durable, ainsi que sur sa capacité à assurer le développement et l'engagement de ses 412 000 collaborateurs à travers le monde.

Sodexo est membre des indices CAC Next 20, CAC 40 ESG, FTSE 4 Good et DJSI.

Chiffres clés

- 17,4 milliards** d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2020-2021
- 412 000** employés au 31 août 2021
- Premier** employeur privé basé en France dans le monde entier
- 56** pays
- 100 millions** de consommateurs chaque jour
- 11,5 milliards** d'euros de capitalisation boursière (au 26 octobre 2021)

Contacts

Analystes et Investisseurs

Virginia JEANSON
Tél. : +33 1 57 75 80 56
virginia.jeanson@sodexo.com

Médias

Mathieu SCARAVETTI
Tél. : +33 6 28 62 21 91
mathieu.scaravetti@sodexo.com